

Conclusions 2020 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Niger

En 2020, le Niger a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a embauché de nouveaux inspecteurs du travail et mené plusieurs ateliers de renforcement des capacités. Toutefois, au Niger, des mineurs ont été livrés aux pires formes de travail des enfants, notamment la servitude héréditaire et l'extraction minière, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de la garde du bétail. L'âge minimum d'admission à l'emploi ne correspond pas aux normes internationales car il ne s'applique pas aux enfants qui travaillent sans rémunération ou sans contrat. De surcroît, la *wahaya*, un type d'esclavage pourtant illégal, continue d'exister. Des lacunes persistent dans l'application de la législation sur le travail, notamment un financement insuffisant de l'Inspection du travail pour effectuer des inspections. En outre, les programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants sont insuffisants pour s'attaquer correctement à ce problème dans son ensemble.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Niger sont proposées :

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les dispositions et les mesures de protection légales concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent aux enfants qui sont à leur compte et à ceux qui font du travail non rémunéré ou sans contrat.	2015 – 2020
	Fixer un âge de fin de scolarité obligatoire qui corresponde à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2016 – 2020
Application	Veiller à ce qu'il y ait des inspections et des activités de répression dans le secteur informel et dans les régions reculées, où le travail des enfants est le plus fréquent.	2014 – 2020
	Publier des informations sur le nombre d'inspections effectuées sur les lieux de travail, d'infractions constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues, ainsi que sur le nombre d'enquêtes judiciaires, de poursuites et de condamnations en rapport avec les pires formes de travail des enfants.	2012 – 2020
	Recueillir et publier des informations et des données complètes sur le travail des enfants, y compris sous ses pires formes.	2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Accroître les ressources, notamment le financement et la formation, ainsi que le nombre d'inspecteurs du travail et d'enquêteurs judiciaires qui se consacrent à l'application de la législation sur le travail des enfants afin de couvrir toute la population active de façon adéquate et de se conformer aux avis techniques de l'OIT.	2009 – 2020
	Ventiler les plaintes reçues par la ligne d'assistance téléphonique gratuite de l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes et le transport illicite de migrants afin de connaître le nombre de plaintes liées au travail des enfants.	2013 – 2020
	Veiller à ce que les victimes des pires formes de travail des enfants soient soustraites de situations d'exploitation comme il convient.	2010 – 2020
	Publier des informations sur le nombre d'enquêtes pénales menées, d'infractions constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues en rapport avec les pires formes de travail des enfants.	2020
	Veiller à ce que la décision de la Cour suprême du Niger interdisant la pratique de la <i>wahaya</i> soit appliquée.	2019 – 2020
	Veiller à ce que les victimes d'esclavage aient accès à des services de réinsertion.	2020
Coordination	Veiller à ce que tous les organismes de coordination soient en mesure de remplir leurs missions.	2011 – 2020
Politiques gouvernementales	Publier les activités menées pour mettre en œuvre le Plan de développement social et économique, la Stratégie nationale de protection sociale, le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Plan sectoriel pour l'éducation et la formation pendant la période visée par le rapport.	2016 – 2020
	Adopter et mettre en œuvre un plan national d'action de lutte contre le travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire, l'exploitation minière et l'agriculture.	2009 – 2020
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris les filles, les réfugiés, les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays et les enfants des communautés rurales, de recevoir une éducation en développant les infrastructures scolaires, en augmentant le nombre d'enseignants et en mettant à disposition davantage de fournitures scolaires.	2013 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Publier les activités menées pour mettre en place les Centres pour la prévention, la protection et la promotion des enfants (CEPPP) et le Programme de l'UNICEF pour le pays (2019-2021) pendant la période visée par le rapport.	2020
	Étendre la portée des programmes de lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'agriculture, la garde du bétail, l'extraction minière et l'esclavage fondé sur les castes.	2009 – 2020
	Mettre en œuvre un programme permettant de cibler et d'aider les enfants exploités par des maîtres religieux.	2011 – 2020
	Veiller à ce que les prestataires des services sociaux publics aient des ressources et des installations suffisantes pour fournir les soins nécessaires à tous les enfants soustraits de situations dans lesquelles ils faisaient des travaux dangereux ou forcés.	2015 – 2020
